

6^e DELIBERATION DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2026 À 20 HEURES 30

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

Date de convocation :
27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six
et le jeudi neuf avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Étaient présent(e)s : Laurent NADAL, Joëlle GAS, Pascale FANTON, Patrick TOLETTI, Nicole LE ROUSSEAU, Valérie FRAC, Nathalie DOSE, Muriel CATALA, Franck REBOULET, Maxime LACROIX

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Antoine PLUTINO pouvoir à Valérie FRAC, Norbert LAVASTRE pouvoir à Franck REBOULET, Pierre MATHIEU pouvoir à Laurent NADAL, Eric FRENE pouvoir à Maxime LACROIX, Valérie DEULLY pouvoir à Nicole LE ROUSSEAU.

Muriel CATALA est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal

Objet : BUDGET ANNEXE CCAS – Approbation du budget primitif 2026

VU l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération 2026-010 relative à l'affectation des résultats 2025,

Sur proposition de Monsieur le Maire, considérant :

- Le projet de budget primitif 2026 présenté aux membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe CCAS, lequel s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **5 143,21 €** :

- Section de fonctionnement : 5 143,21 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Le Maire,
Laurent NADAL

